



CENTRES AÉRÉS ALLAUCH PRÉ-INSCRIPTIONS MERCREDIS 2017-2018

Du 06 septembre 2017 au 27 juin 2018

Nous vous proposons les pré-inscriptions en ligne de votre (vos) enfant(s) aux centres aérés pour la période des mercredis de l'année scolaire 2017-2018.

Avec le retour de la semaine des 4 jours, les centres aérés sont organisés le mercredi de 8h à 18h, de la manière suivante :

- **De 8h à 9h** : accueil des enfants à l'école élémentaire du Logis Neuf (entrée côté parking pompiers)
- **De 9h à 12h** : activités
- **De 12h à 14h** : Pause méridienne
- **De 14h à 17h** : activités
- **De 17h à 18h** : accueil du soir

PRE-INSCRIPTIONS SUR INTERNET

DU LUNDI 17 JUILLET 2017 AU DIMANCHE 23 JUILLET 2017

sur l'«*Espace Famille Allauch*» : <http://famille.allauch.com>

Si vous ne connaissez pas vos identifiants, merci de contacter le Guichet Famille au **04 86 67 46 47** ou cliquer sur « **vous avez oublié votre mot de passe** » sur le site.

*Pour les familles n'ayant pas Internet, les pré-inscriptions pourront être effectuées **du mardi 18 au vendredi 21 Juillet 2017** au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin, Logis Neuf 13190 ALLAUCH.*

Procédure d'inscription en ligne:

1- Pré-inscriptions sur Internet :

Du 17/07/2017 à partir de 6h au 23/07/2017

- Connectez-vous sur le site <http://famille.allauch.com> : saisissez vos identifiants
- Sélectionner l'onglet « **Inscriptions** »,
- Cliquez à gauche sur « **Bulletin d'inscription - Prénom de votre enfant** » et choisir « **Inscriptions aux centre aérés : mercredis 2017-2018** »,
- La demande se fait rapidement en quelques clics en choisissant par « **oui** » les mercredis souhaités.
- Validez en cliquant sur « **effectuer la demande** », c'est terminé.

Les demandes établies en ligne seront ensuite recueillies et traitées par les Directeurs des ALSH et un mail de prise en compte de la pré-inscription vous sera envoyé sous une semaine.

2- Confirmation définitive de l'inscription

- **Le jeudi 27 ou le vendredi 28 juillet 2017**, vous aurez une confirmation d'inscription définitive ainsi que votre facture trimestrielle par mail.
- Règlement de la facture au Guichet Famille **avant le 01/09/2017 pour le 1^o trimestre**

N. B. : ➤ *Les mercredis sélectionnés lors des pré-inscriptions ne pourront pas être modifiés pour le 1^{er} trimestre*
➤ *Toute facture non soldée après le 1^{er} septembre 2017 entraîne l'annulation automatique de l'inscription au centre aéré.*